

m



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de séance

Du 21 novembre 2022

à 21 heures

Date convocation : 17/11/2022

Affichage : 17/11/2022

Membres du Conseil

Municipal en 23

exercice :

Présents : 17

Absents excusés : 3

Procurations : 3

Votants : 20

PRÉSENTS	Mmes Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Elsa MARRE-LARTIGUE, Muriel LUX, Caroline PRIGENT, Anne-Emmanuelle RAMOND, Valérie VANDON Mrs Paul-Marie BLANC, François BOMPAY, Jean-Pierre CERISIER, Jacques DEJEAN, Christian DIEZ, Roland ESTRADE, Francis CAMMAS, Claude HELIN, Cédric LAVIGNE, Jean-Christophe SANCHEZ
ABSENT(E)S	Mmes, Angeline BONNET, Papaix, LUX, Mr Nicolas PAPAIX
PROCURATIONS	Mme Pauline MARQUET à Valérie VANDON Mr Alain LARGE à Jean-Christophe Sanchez Mr Eric Chelle à Madame Corinne LEBRUN
PRÉSIDENT	M. Paul-Marie BLANC
SECRÉTAIRE	M. Jean-Christophe SANCHEZ
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1. Extinction de l'éclairage public 2. Demande de création d'autorisation de stationnement 3. Révision du prix de vente de la sérigraphie 4. Convention de servitude entre ENEDIS et la Commune 5. Convention de servitude avec réseau 31 6. Convention de servitude avec le SDEHG 7. Demande de subvention auprès des services l'état pour la construction de la future médiathèque 8. Demande de subvention auprès du Département pour le remplacement d'une porte 9. Demande de subvention auprès du Département extension ALSH 10. Demande de subvention auprès du Département pour isolation acoustique de la salle motricité 11. Demande de subvention auprès du Département pour le fonctionnement du psychologue scolaire 12. Autorisation de dépenses d'investissement : budget Assainissement 2022 13. Autorisation de dépenses assainissement 2022 14. Répartition de la taxe d'aménagement <p>Décisions du Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 22-083 / Avenant n° 1 au lot n° 8 du marché public de travaux de construction des ateliers techniques : Plomberie – Sanitaire - Chauffage - 22-084 : Avenant n° 1 au lot n° 2 du marché public de travaux de construction des ateliers techniques : Démolitions, Gros œuvre, VRD

	<ul style="list-style-type: none"> - 22-085 : Avenant n° 1 au lot n° 7 du marché public de travaux de construction des ateliers municipaux : Electricité - 22-094 : Avenant n° 2 au lot n° 2 du marché public de travaux de construction des ateliers municipaux : Démolitions, Gros œuvre, VRD - 22-095 : Avenant n° 1 au lot n° 4 du marché public de travaux de construction des ateliers municipaux : Menuiseries aluminium - 22-096 : Maîtrise d'œuvre pour l'extension de la station d'épuration à filtre planté de roseaux à Bérat <p>Informations diverses</p>
--	--

M. le Maire ouvre la séance à 21 heures.

Il procède à l'appel et fait état des procurations.

Le quorum étant atteint, il propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Christophe SANCHEZ en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 01 septembre 2022.

M. le Maire propose d'adopter le compte rendu en conséquence :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

SDEHG – Extinction de l'éclairage public

Mme Corinne Lebrun explique qu'à la suite de campagnes d'extinction ponctuelles de l'éclairage public, des retours très positifs de la population ont encouragé la volonté de de la Commune à aller plus loin dans ce dispositif. Elle rapporte les éléments essentiels d'une rencontre avec le SDEHG pour déterminer la faisabilité et la procédure mettre en place pour parvenir à une extinction totale de l'éclairage public pour la tranche horaire allant de 23h00 à 5h00.

M. Christian Diez explique l'importance, notamment en termes de sécurité, que peut avoir l'éclairage public, sur les axes départementaux, les ronds-points, dos d'ânes et rétrécissements.

M. Cédric Lavigne fait mention d'un rapport du Sénat sur la nécessité de marquage au sol existant et bien visible en cas d'extinction de l'éclairage public au risque d'une augmentation du pourcentage d'accident, et explique le sens de son abstention.

Mme Sylvaine Gendron propose une identification des points considérés comme pouvant présenter un danger et d'y conserver un éclairage.

M. le Maire suggère d'envisager de laisser la lumière allumée au niveau des quatre entrées de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention :	Christian Diez ; Jean-Pierre Cerisier ; Cédric Lavigne – Francis Cammas

Stationnement – Demande de création d'autorisation de stationnement

Conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur, le maire fixe par arrêté le nombre d'autorisations de stationnement (ADS) offertes à l'exploitation de taxis dans la commune (article R. 3121-5 du code des transport).

Le maire délivre par arrêté individuel des autorisations de stationnement (ADS) sur la voie publique aux exploitants de taxi (article L. 2213-33 du CGCT).

L'Assemblée doit délibérer sur le principe de délivrance d'autorisations de stationnements (ADS) de taxis, offertes sur la Commune de Bérat.

Mme Sylvaine Gendron demande si cette place se trouvera au domicile de la demanderesse.

M. le Maire précise que la création de cette autorisation n'est pas matérialisée.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Urbanisme – Révision du prix de vente de la sérigraphie

Au cours du Conseil municipal du 7 juillet 2022 il a été décidé d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de l'ancienne sérigraphie pour un montant de 160 000 €.

Cela étant, compte tenu des besoins de viabilisation et d'aménagements liés à cette vente, il est aujourd'hui demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir acter une révision du prix susmentionné pour le porter à 170 000 €.

Mme Sylvaine Gendron demande où se gareront les actuels propriétaires ?

M. le Maire précise que l'aménagement permettrait aux propriétaires de se garer via la voie d'accès qui serait créée.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Urbanisme – Convention de servitude entre ENEDIS et la Commune

Enedis dans le cadre d'une opération de création d'une ligne basse tension souterraine et afin d'établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 25 mètres, sollicite la Commune pour la signature d'une convention de servitude permettant son intervention sur la parcelle 0719, propriété communale.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Urbanisme – Convention de servitude avec Réseau 31

Afin de régulariser les travaux de construction de la microcentrale hydroélectrique du Bourgaill sur la commune de Bérat, le Syndicat Mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute Garonne (SMEA31) souhaite contracter une convention de servitude de passage avec la Commune.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Urbanisme – Convention de servitude avec le SDEHG

Le SDEHG dans le cadre d'une opération de création d'un câblage souterrain sollicite la Commune pour la signature d'une convention de servitude permettant l'intervention de l'entreprise SPIE, sur la parcelle G610 (Chemin des Crocs), propriété communale.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Demande de subvention auprès des services de l'Etat pour la construction de la future médiathèque

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), est une aide accordée aux communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes des départements de métropole.

Cette subvention pouvant aller de 20% à 80% du montant du projet, doit faire l'objet d'une demande déposée avant le 31/12/2022.

Il est proposé aux Conseillers municipaux d'autoriser M. le Maire à solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une telle subvention au titre du projet relatif à la construction de la future médiathèque estimée à 900 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Demande de subvention auprès du Département pour le remplacement d'une porte

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière du Département, dans des travaux de remplacement de la porte endommagée sur le site de l'école primaire, estimés à 6.000 €, il sera proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande d'une telle subvention.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Demande de subvention auprès du Département extension ALSH

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière du Département, dans le cadre du projet d'extension de l'ALSH, estimé à 455 875, 39 € il sera proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande d'une telle subvention.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances - Demande de subvention auprès du Département pour l'isolation acoustique de la salle de motricité

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière du Département relative à l'isolation acoustique de la salle motricité, estimée à 8 853,60 €, il sera proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande d'une telle subvention.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances - Demande de subvention auprès du Département pour le fonctionnement du psychologue scolaire

Il sera proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département pour le fonctionnement du psychologue scolaire.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances : Autorisation de dépenses d'investissement : BP 2022

Il est offert aux collectivités jusqu'à l'adoption du budget 2023, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à compter du 1er janvier 2023.

Soit une demande d'autorisation à hauteur de 802 342,75 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances : Autorisation de dépenses d'investissement Assainissement 2022

Il est offert aux collectivités jusqu'à l'adoption du budget 2023, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à compter du 1er janvier 2023.

Soit une demande d'autorisation à hauteur de 212 830,25 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Intercommunalité : Répartition de la taxe d'aménagement

Depuis le 1^{er} janvier 2022, « tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune doit être reversé à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités » articles L331-2 du Code de l'urbanisme modifié par la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021- art. 109.

Après débats en conférence des maires le 19 septembre, en conseil communautaire le 22 septembre et en bureau le 6 octobre, et afin d'impacter le moins possible, le budget des communes, notamment, celles de moins de 1000 habitants, l'assemblée communautaire a souhaité limiter le reversement de la TA.

Ainsi l'assemblée, réunie le 20 octobre 2022, a validé un scénario de répartition impliquant un reversement de 5% de la TA pour les communes de moins de 1000 habitants et 12,5% de la TA pour les communes de plus de 1000 habitants.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	Roland Estrade

Décisions du Maire

- 22-083 / Avenant n° 1 au lot n° 8 du marché public de travaux de construction des ateliers techniques : Plomberie – Sanitaire - Chauffage
- 22-084 : Avenant n° 1 au lot n° 2 du marché public de travaux de construction des ateliers techniques : Démolitions, Gros œuvre, VRD
- 22-085 : Avenant n° 1 au lot n° 7 du marché public de travaux de construction des ateliers municipaux : Electricité
- 22-094 : Avenant n° 2 au lot n° 2 du marché public de travaux de construction des ateliers municipaux : Démolitions, Gros œuvre, VRD
- 22-095 : Avenant n° 1 au lot n° 4 du marché public de travaux de construction des ateliers municipaux : Menuiseries aluminium
- 22-096 : Maîtrise d'œuvre pour l'extension de la station d'épuration à filtre planté de roseaux à Bérat

Informations diverses

M. Le Maire lève la séance à 22h00

Le Maire
Paul-Marie BLANC

Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe SANCHEZ

